

## CANTON DE SAINT-VAURY - COMMUNE D'ANZEME

Le Conseil Municipal s'est réuni le 10 septembre 2014 sous la présidence de M. FAVIERE Alain, Maire.

Etaient présents : FAVIERE Alain, Maire, BEAUDROUX Nicole, CONSTANTIN Jacques, HIRAUT Alain, Adjoint, LEMOINE Jean-François GOIGOUX Frédéric, BARBE Yvette, GAUDON Stéphane MAGNON Pierre, GUITTARD Viviane, HENRI Renée, DUCHER Josette.

Excusées : Mmes GRAVE Joëlle, RENON Ghislaine (pouvoir à Melle BEAUDROUX Nicole).

INTERVENTION DU CONSEILLER EN ECONOMIE PARTAGE : Thibault PARIS, conseiller en économie partagé à la communauté d'agglomération du Grand Guéret, présente le bilan énergétique qu'il a effectué sur la commune.

### DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT PRIMAIRE D'ELECTRIFICATION DE SAINT-VAURY ET AU SECTEUR D'ENERGIE DE SAINT-VAURY/DUN LE PALESTEL

Le Conseil, à l'unanimité, désigne : titulaires : HIRAUT Alain ; MAGNON Pierre  
suppléantes : DUCHER Josette ; BARBE Yvette

### DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VALLEE DE LA CREUSE

Le Conseil, à l'unanimité, désigne : titulaires GUITTARD Viviane ; HENRI Renée  
Suppléants : MAGNON Pierre ; RENON Ghislaine

### DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « FORET » POUR LA CHARTE FORESTIERE DU PAYS DE GUERET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne : Titulaire : HIRAUT Alain Suppléant : LEMOINE Jean- François

### FIXATION DU TARIF DE TRANSPORT DES ELEVES D'ANZEME AU CLSH DE SAINT-FIEL LE MERCREDI

Suite à la réforme des rythmes scolaires, un transport en car est organisé pour les familles qui le souhaitent le mercredi à 12 h pour aller au centre de loisirs de Saint-Fiel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la participation à 1,50 € par enfant et par voyage.

### DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE SUPPLEANT POUR SIEGER A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Cette commission intercommunale se substitue aux Commissions Communales des impôts directs pour l'évaluation foncière des locaux professionnels, les Commissions Communales restant compétentes pour les locaux d'habitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne : Titulaire : VIRLOGEUX Roger Suppléant : VALETEAU Bruno

### DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR SIEGER A LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND GUERET POUR LE MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE ET DE POSE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

La Communauté d'Agglomération est coordinateur du groupement de commandes.

Les communes d'Anzême, Jouillat et Saint-Eloi ont souhaité adhérer à ce groupement de commandes.

Aussi, il a été proposé un avenant à la convention de groupement de commandes permettant d'ajouter ces trois communes à la liste des membres du groupement.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à choisir parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appels d'offres de la Commune afin de participer à la commission d'ouverture des plis du groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne : titulaire : CONSTANTIN Jacques suppléant : BEAUDROUX Nicole

### TRANSFORMATION DU SIERS EN UN SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DURABLE « EVOLIS 23 »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'évolution du SIERS en syndicat mixte départemental qui avait reçu une large approbation de ses adhérents mais n'avait pas abouti faute d'unanimité. Il indique que, suite à ce travail, un nouveau projet de statuts a été élaboré conservant les dispositions qui pouvaient l'être et en introduisant de nouvelles. Il présente la synthèse de ces modifications statutaires et les nouveaux statuts. Il indique que ceux-ci entreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 sous réserve de l'approbation par les adhérents du SIERS à la majorité qualifiée.

Le 17 juillet 2013, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, vu et conformément à la délibération du 16 décembre 2011, avait refusé d'approuver les statuts du SIERS le transformant en un syndicat départemental d'aménagement durable de la Creuse nommé Evolis23.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix contre et une abstention, décide de ne pas approuver les nouveaux statuts du SIERS le transformant en un syndicat mixte d'aménagement durable nommé Evolis23.

### RETRAIT DE LA COMMUNE DE VIGEVILLE DU SIERS

Monsieur le Maire indique que, pour régulariser une anomalie datant de 2008, le comité syndical du SIERS du 17/12/2013 a autorisé la commune de Vigeville à se retirer du syndicat. Ce retrait est soumis à l'accord des adhérents du SIERS et il propose donc d'accepter cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention, décide d'accepter le retrait du SIERS de la commune de Vigeville.

#### DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE LOUIS DURAND POUR UN SEJOUR DE DECOUVERTE DU MILIEU MONTAGNARD POUR TROIS ELEVES DE 5<sup>e</sup> DOMICILIES DANS LA COMMUNE D'ANZEME

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier par lequel le collège Louis Durand à Saint-Vaury l'informe de l'organisation d'un séjour de découverte du milieu montagnard pour les élèves de 5e du collège du 7 décembre au 13 décembre 2014, il reste à la charge de chaque famille la somme de 331,20 €, une subvention est sollicitée afin de diminuer leur participation financière. Trois enfants de la commune participeront à ce séjour.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer la participation de la commune à 80 € par enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'accorder une subvention de 240 € au collège Louis Durand pour le séjour de découverte du milieu montagnard de trois enfants de la commune, sous réserve que le collège fournisse le budget de ce voyage.

#### RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE : GESTION DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET MISE A DISPOSITION DE MOBILIER SPECIALISE DE BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les conventions conclues entre le Département et la commune pour la gestion de la bibliothèque municipale et la mise à disposition de mobilier spécialisé de bibliothèque sont arrivées à échéance à la date de renouvellement des conseils municipaux. Le Conseil Général propose de renouveler ces conventions pour une durée de 3 ans reconductible tacitement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions qui seront conclues pour une durée de 3 ans reconductible tacitement.

#### RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CREUSE

La convention de déneigement gratuite conclue entre la commune et le Conseil Général de la Creuse est échue depuis fin mars 2014. La période de viabilité commencerait vers le 15 novembre 2014 et pourrait être reconduite tacitement jusqu'à la fin de la saison hivernale 2017-2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de déneigement avec le Département de la Creuse, cette convention est valable pour la saison hivernale 2014-2015 et pourra être reconduite tacitement jusqu'à la fin de la saison hivernale 2017-2018.

#### DEMANDE DE M.FEL JEAN-JACQUES POUR CONSTRUIRE DANS SA PARCELLE SITUEE AU BOURG EN DEHORS D'UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISEE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que M.FEL Jean-Jacques a déposé une demande de certificat d'urbanisme pour sa parcelle AM 183 au Bourg, cette parcelle est située en dehors de la partie urbanisée, n'est pas desservie par le réseau d'eau potable mais est desservie par le réseau électrique basse tension, un assainissement individuel peut être réalisé. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la possibilité d'autoriser une construction sur cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant que l'intérêt de la Commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie ;  
Considérant que la construction ne portera pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique ;

Considérant que la construction n'entraînera pas un surcroît de dépenses publiques et que le projet n'est pas contraire aux objectifs visés à l'article L 110 et aux directives territoriales d'aménagement ;

Indique qu'il autorise Monsieur le Maire à donner un avis favorable à une éventuelle demande de permis de construire sous réserve que le raccordement à l'eau potable soit pris en charge par le propriétaire de la parcelle AM 183.

#### DEMANDE D'UN ABRI BUS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier signé par plusieurs habitants du Puy Chaillaux qui sollicitent l'installation d'un abri bus au Puy Chaillaux.

Le Conseil Municipal, par 7 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, décide qu'un abri bus sera installé au Puy Chaillaux.

#### DESIGNATION D'UN REFERENT POUR LE TRANSPORT A LA DEMANDE ORGANISE PAR L'AGGLO'BUS DU GRAND GUERET

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Alain FAVIERE, Maire, en tant que référent du T.A.D.

#### DEMANDE DE SUBVENTION DU CIVAM (CENTRE D'INITIATIVES POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL) DE BUSSIÈRE-DUNOISE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du CIVAM de Bussière-Dunoise qui sollicite l'attribution d'une subvention.

Après que M. LEMOINE Jean-François, trésorier du CIVAM se soit retiré,

Le Conseil Municipal, par 13 voix pour, décide d'attribuer une subvention de 50 € au CIVAM de Bussière-Dunoise.

#### INFORMATIONS :

Monsieur le Maire informe du recrutement de :

- Sandrine BALLERE pour assurer ses fonctions à la cantine, à la garderie et pour le ménage suite au départ à la retraite de Liliane ROUGERON au 01.09.2014
- Ingrid MARONNE pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie suite au départ à la retraite de Colette RIBBE au 01.12.2014
- Tiphonie BARTHELD pour assurer les fonctions d'aide à la classe maternelle, à la garderie et pour les activités péri éducatives suite au congé parental de Carole GOUTTEFANGEAS.